

NORME DE CHAINE DE TRAÇABILITE

Version 1.1 de décembre 2015

+ANNEXE CACAO - CHAINE DE TRAÇABILITE

Version 1.2 de janvier 2018



Les copies et traductions du présent document sont disponibles au format électronique sur le site Internet UTZ:

www.utz.org

Ce document a été traduit depuis sa version originale en anglais. Dans le cas où il y aurait un doute sur l'exactitude de l'information dans ce document, veuillez consulter la version en anglais qui est le document officiel et contraignant.

Ou par voie postale classique :
UTZ
Standard and Certification Department
De Ruyterkade 6 bg
1013 AA Amsterdam
Pays-Bas

© UTZ 2015

Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée dans des archives ou transmise sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, à savoir électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans mentionner la source complète.

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1. Qu'est-ce que la Norme de Chaîne de Traçabilité ?	4
1.2. Pourquoi une version mise à jour ?	4
1.3. Quand faut-il se conformer à la Norme de Chaîne de Traçabilité 1.1 de décembre 2015 ?	5
1.4. Champ d'application de la Norme de Chaîne de Traçabilité	5
1.5. Autres documents pertinents.....	5
1.6. Politique d'Etiquetage et de Marque	6
1.7. Abréviations	6
1.8. Définitions	7
1.9. Niveaux de traçabilité	9
2. Exigences de Chaîne de Traçabilité	11
Chaîne de Traçabilité Annexe Cacao.....	15
1. Présentation de l'Annexe Cacao de la Chaîne de Traçabilité	15
2. Contacter UTZ	15
3. Définitions	15
4. Activités de manipulation physique.....	16
5. Chaîne d'approvisionnement	17
6. Bilan Massique	17
7. Taux de conversion	20
8. Pourcentage minimum requis	20
9. Transactions et activités de stock dans le GIP	21

1. INTRODUCTION

UTZ est un programme et un label pour l'agriculture durable à travers le monde.

Notre mission est de créer un monde dans lequel l'agriculture durable est la norme. L'agriculture durable aide des agriculteurs, des travailleurs et leurs familles à réaliser leurs projets de vie et à contribuer à la préservation des ressources de la planète, aujourd'hui et dans l'avenir.

Un monde où l'agriculture durable est la norme est un monde où les producteurs mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles et gèrent leurs exploitations d'une manière rentable dans le respect des personnes et de la planète, où l'industrie investit dans la production durable et la soutient, et où les consommateurs peuvent apprécier les produits qu'ils achètent en toute confiance.

1.1. Qu'est-ce que la Norme de Chaîne de Traçabilité ?

La Norme de Chaîne de Traçabilité est un ensemble d'exigences destiné à assurer un niveau élevé de confiance que les produits certifiés UTZ sont physiquement ou administrativement (dans le cas de bilan massique) reliés à des producteurs ou groupes de producteurs certifiés UTZ, et garantit la traçabilité du produit certifié UTZ. La certification selon la Norme de Chaîne de Traçabilité garantit que les produits vendus par un acteur de la chaîne d'approvisionnement certifié sont certifiés UTZ, et ont été commercialisés et transformés en respectant l'ensemble d'exigences prescrit par UTZ.

Les entités qui utilisent la Norme de Chaîne de Traçabilité doivent consulter l'annexe spécifique correspondant au produit qu'elles commercialisent et/ou transforment. L'annexe du produit n'inclut pas d'exigences sous la forme de points de contrôle, mais stipule cependant les règles et les spécifications relatives à la manipulation physique, aux niveaux de traçabilité, aux taux de conversion et aux transactions et activités de stock dans le portail GIP relatifs au produit, qui doivent être respectées pour obtenir la certification de Chaîne de Traçabilité.

Remarque : le numéro de version de l'annexe du produit peut être différent du numéro de version de la Norme de Chaîne de Traçabilité, chacun de ces documents pouvant être révisé séparément.

UTZ a l'autorité globale pour la publication et la rectification du contenu et des exigences énoncées dans ce document.

1.2. Pourquoi une version mise à jour ?

Les normes UTZ sont révisées, améliorées et mises à jour régulièrement en fonction des modifications apportées au programme UTZ, de l'expérience passée avec la norme et des commentaires reçus des parties prenantes. Les versions précédentes des Normes de Chaîne de Traçabilité (version pour le café 5.0 de mai 2013 ; version pour le thé et le rooibos 2.0 de novembre 2011 ; version pour le cacao 3.1 de juin 2012) ont été révisées afin de :

- établir une Norme de Chaîne de Traçabilité générique qui inclut les mêmes exigences pour tous les produits ;
- établir des exigences de Chaîne de Traçabilité plus claires ;
- s'aligner avec la dernière version du Protocole de Certification UTZ.

En outre, le développement d'une Norme de Chaîne de Traçabilité générique facilitera l'incorporation de nouveaux produits dans le programme UTZ.

La Norme de Chaîne de Traçabilité 1.1 remplace immédiatement la version 1.0 et intègre des changements mineurs pour fournir de plus amples clarifications sur la définition de la revendication de produits; le pourcentage minimum requis pour revendiquer des produits UTZ; et l'utilisation de la fonction Retirer du Good Inside Portal

1.3. Quand faut-il se conformer à la Norme de Chaîne de Traçabilité 1.1 de décembre 2015 ?

Tous les audits effectués après le 1er janvier 2016 doivent être effectués selon la version 1.1 de décembre 2015 de la Norme de Chaîne de Traçabilité et l'Annexe du produit applicable. Après le 1er janvier 2016, la Norme de Chaîne de Traçabilité version 1.1 de décembre 2015 remplace toutes les versions précédentes des Normes de Chaîne de Traçabilité UTZ (version pour le café 5.0 de mai 2013 ; version pour le thé et le rooibos 2.0 de novembre 2011 ; version pour le cacao 3.1 de juin 2012).

Entre le 1er décembre 2015 et le 1er janvier 2016, un audit peut être effectué selon la dernière version précédente de la Norme de Chaîne de Traçabilité (version pour le café 5.0 de mai 2013 ; version pour le thé et le rooibos 2.0 de novembre 2011 ; version pour le cacao 3.1 de juin 2012) ou selon la version de la Norme de Chaîne de Traçabilité 1.1 de décembre 2015, sauf si l'audit est relatif à un produit qui est nouveau dans le programme UTZ (noisettes ou tisane), auquel cas seule la Norme de Chaîne de Traçabilité version 1.1 de décembre 2015 peut être appliquée.

Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement souhaitant commercialiser et/ou transformer un produit certifié nouvellement introduit dans le programme UTZ (noisettes ou tisane) et qui, suite à un audit, ont obtenu une certification avant le 1er juillet 2015 (audit réalisé avec une version précédente d'une Norme de Chaîne de Traçabilité UTZ pour les versions mentionnées ci-dessus pour le cacao, le café, le thé ou le rooibos), n'ont pas à passer un audit distinct pour le nouveau produit. Au lieu de cela, ils peuvent signer une « Chain of Custody Standard Compliance Declaration » (Déclaration de conformité à la Norme de Chaîne de Traçabilité) pour le produit qu'ils souhaitent ajouter à leur champ d'application. Ils recevront une licence pour le nouveau produit. Si vous souhaitez utiliser cette option, veuillez contacter membersupport@utz.org.

Un produit ne peut pas être vendu comme certifié UTZ, sauf si l'acteur de la chaîne d'approvisionnement possède un certificat/une licence valide, ou une autorisation accordée par UTZ.

1.4. Champ d'application de la Norme de Chaîne de Traçabilité

La Norme de Chaîne de Traçabilité s'applique à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui commercialisent et/ou transforment un produit certifié UTZ. Il n'est pas nécessaire pour certains de ces acteurs de se soumettre à un audit et d'être certifiés, mais ils doivent se conformer à la Norme de Chaîne de Traçabilité et une licence peut être exigée pour commercialiser un produit certifié UTZ dans le portail Good Inside Portal¹. Pour savoir quels acteurs de la chaîne d'approvisionnement doivent et ne doivent pas faire l'objet d'un audit et être certifiés, reportez-vous au chapitre 2 du Protocole de Certification.

Les exigences incluses dans la Norme de Chaîne de Traçabilité s'appliquent uniquement à la commercialisation et/ou à la transformation du produit certifié UTZ, et à aucun autre produit ou ingrédient.

Ce document a été traduit depuis sa version originale en anglais. En cas de doute sur l'exactitude des informations dans une version traduite de ce document, reportez-vous à la version en anglais, qui est la version officielle et contraignante.

1.5. Autres documents pertinents

Les traductions de la Norme de Chaîne de Traçabilité et les Annexes relatives aux produits spécifiques sont disponibles sur le site Web UTZ². D'autres documents pertinents relatifs à la Norme de Chaîne de Traçabilité sont également disponibles sur le site Web. Ces documents incluent les éléments suivants :

¹ Système d'administration en ligne des certificats et de traçabilité d'UTZ, accessible sur le site www.goodinsideportal.org

² www.utz.org/

- **Protocole de Certification** : décrit les procédures et les conditions pour les entités qui doivent être certifiées et comment devenir membre d'UTZ. Ce document décrit également les procédures et les exigences pour devenir un Organisme de Certification agréé par UTZ.
- **Liste des Organismes de Certification agréés** : liste des Organismes de Certification agréés par UTZ pour réaliser des audits de certification UTZ. Une indication de la région/du pays où chaque organisme de certification peut réaliser des audits est également fournie.
- **Liste de Contrôle de Chaîne de Traçabilité** : liste récapitulative des exigences de la Chaîne de Traçabilité (avec une zone supplémentaire pour ajouter des commentaires). Ce document est utilisé par l'acteur de la chaîne d'approvisionnement lorsqu'il effectue son auto-évaluation. La Liste de Contrôle peut également être utilisée par les auditeurs des Organismes de Certification effectuant des audits externes.
- **Code de Conduite** : standard pour les producteurs et groupes de producteurs couvrant de meilleures pratiques agricoles et de meilleures conditions de travail, et également un meilleur soin de la nature et des prochaines générations. Si un producteur ou un groupe de producteurs met en œuvre les exigences du Code et reçoit un audit effectué par un Organisme de Certification agréé qui aboutit à une certification, il peut vendre ses produits comme certifiés UTZ et il doit enregistrer la vente dans le système de traçabilité UTZ.

1.6. Politique d'Etiquetage et de Marque

La Politique d'Etiquetage et de Marque définit les exigences pour les éléments suivants :

- Étiquetage sur l'emballage des produits de vente au détail et de restauration, par exemple le label UTZ sur les paquets de café pour le marché de vente au détail et sur les paquets de grains pour les marchés de restauration hors domicile.
- Utilisation de la marque UTZ autrement que sur les emballages, par exemple sur un site Web, une publicité ou un rapport d'entreprise.

L'étiquetage inclut toutes les références aux ingrédients certifiés UTZ, aussi bien avec que sans le logo. La formulation correcte (déclarations textuelles) fait partie intégrante de la politique, ainsi que les détails sur l'utilisation correcte du logo (couleur, positionnement, taille).

La politique peut être consultée sur le site Web UTZ ou en contactant l'équipe de support aux membres.

1.7. Abréviations

La liste suivante explicite les abréviations utilisées dans ce document :

OC	Organisme de Certification agréé par UTZ
PC	Point de Contrôle
ERP	Planification des Ressources de l'Entreprise
GIP	Good Inside Portail
IP	Identité Préservée (niveau de traçabilité)
MB	Bilan Massique (niveau de traçabilité)
ACA	Acteur de la Chaîne d'Approvisionnement
SG	Séparation (niveau de traçabilité)
UGS	Unité de Gestion des Stocks

1.8. Définitions

« Autorisation d'utilisateur mandaté »	Autorisation signée par un fournisseur (producteur ou groupe de producteurs) et un premier acheteur qui autorise le premier acheteur à enregistrer les transactions dans le portail GIP pour le compte du producteur ou du groupe de producteurs.
Acteur de la Chaîne d'Approvisionnement	Entité qui opère au sein de la chaîne d'approvisionnement UTZ et qui n'est pas un producteur ou un groupe de producteurs. Il s'agit par exemple des industries de transformation (y compris les sous-traitants) et des négociants.
Activité de stock	Toute activité, à l'exclusion des ventes et déclarations de vente et des confirmations d'acheteur, effectuée sur le stock de produit certifié UTZ d'un membre. Les activités de stock incluent les suivantes : « Convertir », « Déclasser », « Mélanger », « Retirer » et « Tracer ».
Approbation d'étiquetage	Approbation délivrée par UTZ pour les communications sur l'emballage relatives à UTZ à l'intention des utilisateurs finaux de vente au détail et de restauration.
Auto-évaluation	Évaluation effectuée par un membre de son propre niveau de mise en œuvre d'une ou de plusieurs normes UTZ.
Certificat	Document délivré par un Organisme de Certification agréé par UTZ lorsqu'un membre respecte les exigences d'une ou de plusieurs des normes UTZ. Le certificat permet de demander une licence dans le GIP pour que le membre certifié puisse commercialiser des produits certifiés UTZ.
Confirmation de l'acheteur	Confirmation d'un achat dans le GIP d'un produit certifié UTZ
Déclaration d'achat	Lorsqu'un premier acheteur achète des produits purs auprès d'un producteur ou d'un groupe de producteurs, et qu'il a reçu l'autorisation d'enregistrer les transactions dans le portail GIP pour le compte du producteur ou du groupe de producteurs. Une autorisation du producteur ou du groupe de producteurs fournie via le portail GIP, ou un formulaire d'« Autorisation d'utilisateur mandaté » signé par les deux parties, est nécessaire pour effectuer cette transaction de stock.
Déclaration de vente	Vente d'un produit certifié UTZ réalisée dans le portail GIP à un ACA par un producteur, un groupe de producteurs ou un ACA.
Emballage	Action ou processus de mettre les produits dans un paquet. L'emballage est effectué à différentes étapes dans la chaîne d'approvisionnement, et inclut également l'emballage pour le consommateur final (emballage final des produits finis de consommation). Les personnes qui effectuent l'emballage pour le consommateur final doivent obtenir une approbation d'étiquetage auprès d'UTZ.
Frais du programme	Les frais du programme (auparavant « frais d'administration ») sont une contribution au programme UTZ en fonction du volume. Les frais du programme représentent la majeure partie des revenus d'UTZ et lui permettent de gérer et préserver le programme de manière durable et de fournir les services suivants à ses membres : - Accompagnement du client pour la mise en œuvre, l'approvisionnement et la commercialisation des produits UTZ - Acceptation et respect par les parties prenantes des normes de certification et du système d'assurance dans les pays de production et de consommation - Contrôle de la qualité et formation sur le processus de certification - Gestion et innovation du système de traçabilité - Formation et accompagnement de services de vulgarisation de terrain pour assurer une mise en œuvre correcte
Good Inside Portal (GIP)	Système d'administration en ligne des certificats et de traçabilité d'UTZ
Licence	Autorisation délivrée par UTZ à ses membres pour utiliser les marques UTZ et le portail GIP afin d'enregistrer des transactions, gérer et archiver les approbations d'étiquetage de produits UTZ.
Manipulation physique	Toute activité incluant un contact physique avec un produit non-ensaché, non-scellé ou non-emballé. Les activités considérées comme une manipulation physique sont répertoriées dans les annexes spécifiques aux produits.
Membre	Tous les producteurs, groupes de producteurs et ACA inscrits auprès d'UTZ.
Multi-certifié	Lorsqu'un produit a été certifié selon deux normes de certification ou plus.

Niveau de traçabilité	Définit jusqu'à quel degré il est possible de remonter jusqu'à la source certifiée d'un produit. Dans le programme UTZ, trois options de niveaux de traçabilité (IP, SG, MB) peuvent être appliquées au produit certifié et aux procédés associés. Identité Préservée (IP) : L'identité d'un producteur ou d'un groupe de producteurs certifié est conservée tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il est possible de remonter la chaîne d'approvisionnement du produit jusqu'au producteur ou groupe de producteurs dont il provient. Une variante du niveau de traçabilité IP est Identité Mixte (MixIP). Sous ce niveau, le produit provenant de plusieurs producteurs ou groupes de producteurs est mélangé, mais il peut être remonté jusqu'à ce ou ces groupe(s) de producteurs. Les exigences qui s'appliquent au niveau de traçabilité IP s'appliquent également au niveau MixIP. Séparation (SG) : Produit certifié UTZ provenant de différents producteurs ou groupes de producteurs et qui est mélangé. Le produit provient de producteurs ou de groupes de producteurs certifiés UTZ, mais l'identité des producteurs spécifiques est perdue. Bilan Massique (MB) (Remarque : l'option MB est possible uniquement pour les acteurs certifiés UTZ de la chaîne d'approvisionnement de cacao et de noisettes) : Traçabilité administrative d'un produit certifié. Le bilan massique permet à une partie des produits sortants d'un ACA d'être vendue avec une revendication MB UTZ, correspondant à la quantité de produits entrants certifiés UTZ (et en prenant en compte les taux de conversion).
Premier acheteur	ACA qui est le premier acheteur du produit certifié UTZ. Le premier acheteur achète le produit auprès d'un producteur ou d'un groupe de producteurs qui est certifié selon le Code de Conduite UTZ.
Prime UTZ	Somme d'argent supplémentaire payée au-dessus du prix du marché pour un produit conventionnel similaire (non-certifié/non-vérifié), parce que le produit est issu d'une production durable et répond aux exigences des normes UTZ. La prime UTZ est obligatoire et convenue entre le producteur ou groupe de producteurs certifié selon le Code de Conduite UTZ et le premier acheteur, est nette de toutes déductions pour le remboursement des marchandises et des services préfinancés et est enregistrée dans le Good Inside Portal UTZ.
Produit certifié UTZ	Pour IP et SG : produit provenant d'un producteur certifié UTZ et conservé séparé physiquement de produits non certifiés UTZ. Pour MB : produit, d'un point de vue administratif, relié à une quantité égale de produit provenant d'un producteur certifié UTZ.
Produit fini de consommation	Produit ne nécessitant plus de transformation en termes de traitement ou d'emballage avant la consommation, et destiné à la vente au détail ou à la restauration.
Produit non-pur	Produit certifié UTZ qui a été mélangé avec un ou plusieurs ingrédients ou produits différents du produit certifié UTZ (par ex. sucre, lait, etc.).
Produit pur	Produit certifié UTZ qui n'a été mélangé avec aucun autre ingrédient ou produit différent du produit certifié UTZ (par ex. sucre, lait, etc.).
Produit semi-fini	Produit qui n'est pas un produit fini de consommation ou destiné à la restauration et qui n'est pas commercialisé dans le GIP. Les volumes de produit certifié UTZ utilisé pour la production d'un produit semi-fini doivent être tracés dans le GIP. Les produits semi-finis incluent les extraits, les arômes, etc. qui ne sont pas vendus comme des produits finis de consommation ou destinés à la restauration.
Restauration (également appelé restauration hors du domicile)	Entreprise qui achète un produit fini de consommation, et qui manipule le produit avant de le servir ou de le vendre aux consommateurs.
Revendication de produit	Référence relative à UTZ ou à l'approvisionnement durable ou responsable d'un produit ou d'ingrédient(s) qui, pour faire valoir ce que de droit, est entièrement ou partiellement fondée sur l'origine ou le statut UTZ, avec ou sans le logo UTZ, qui se trouve sur le produit ou non, en rapport avec l'offre ou la vente du produit. Elle peut être de l'entreprise à l'intention des entreprises et de l'entreprise à l'intention des consommateurs. UTZ se réserve le droit de prendre la décision finale quant au fait que quelque chose est considéré ou non comme une revendication de produit. Les exemples suivants sont considérés comme une revendication de produit : • Si le membre mentionne UTZ ou le statut ou l'approvisionnement durable du produit ou des ingrédient(s) sur une facture à ses clients ; • Si le membre fait référence à UTZ ou au statut ou à l'approvisionnement durable du produit ou des ingrédient(s) dans les communications sur la marque ou le produit, y compris en ligne, dans la presse, dans des publicités et sur un point de vente ;

	Si le membre fait référence à UTZ ou au statut ou à l'approvisionnement durable du produit ou des ingrédient(e) qui lui ont été fournis.
Revendication rétroactive	Lorsqu'un produit est revendiqué comme certifié UTZ à un stade ultérieur à la vente/l'achat initial(e) du produit, ou après l'expiration d'une licence. Dans le cas où le fournisseur ou l'acheteur ne détient plus de licence valide, une demande de revendication rétroactive doit être envoyée à UTZ, et des conditions peuvent s'appliquer pour que la revendication soit acceptée.
Sous-traitant	ACA engagé par contrat par le membre pour effectuer des activités spécifiques. Il n'est généralement pas propriétaire du produit certifié UTZ.
Tracer	Les fabricants de produits semi-finis, de produits finis de consommation ou de restauration (torréfacteur de café, conditionneur de thé, chocolatier par ex.) qui opèrent dans le Good Inside Portal doivent tracer tous les volumes UTZ pour lesquels ils ont confirmé la réception et qu'ils ne revendront pas dans le GIP. Leurs rapports de traçage peuvent être utilisés plus en aval dans la chaîne d'approvisionnement comme élément de preuve du statut UTZ.
Transactions	Transactions commerciales d'un produit certifié UTZ commercialisé dans le GIP. Inclut la « déclaration de vente », la « déclaration d'achat » et la « confirmation de l'acheteur ».
Unité de Gestion des Stocks	Article distinct destiné à la vente et tous les attributs (par ex. substance, ingrédients, taille, emballage, etc.) associés à l'article qui le distinguent des autres articles.

1.9. Niveaux de traçabilité

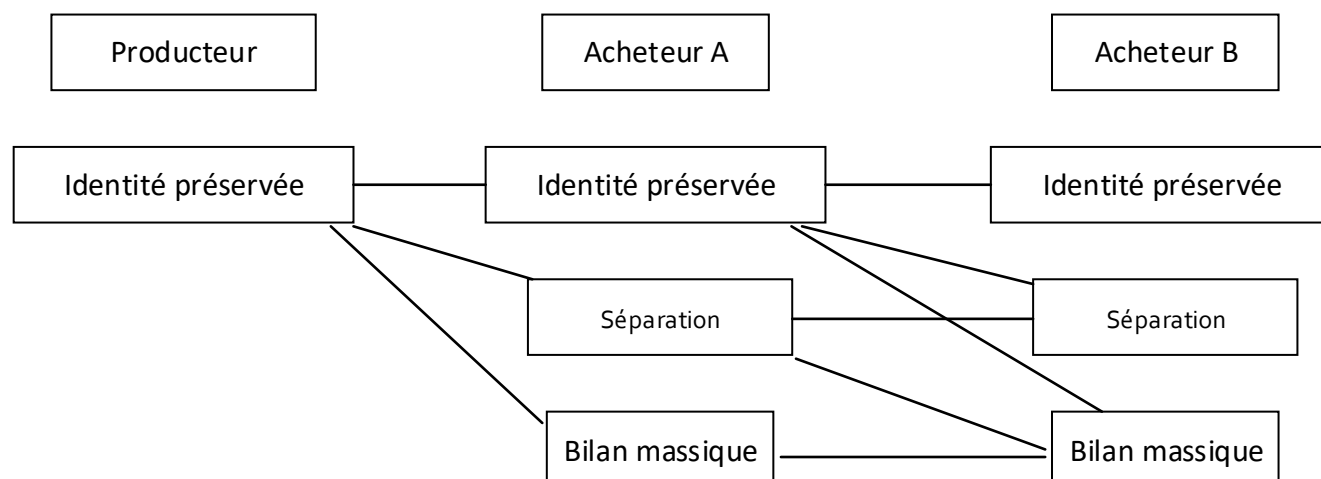
Différents niveaux de traçabilité peuvent être utilisés dans une chaîne d'approvisionnement et au sein d'un ACA. Ce choix dépend du niveau de traçabilité utilisé par l'ACA qui fournit le produit. **Tout au long de la chaîne, il est uniquement possible de choisir un niveau de traçabilité avec un lien physique qui est égal ou inférieur au produit entrant.** Chaque niveau de traçabilité est associé à différentes options pour les revendications de produit et/ou l'utilisation du logo.

Les ACA peuvent choisir entre les niveaux de traçabilité suivants, répertoriés du « plus élevé » au « moins élevé » :

- Identité Préservée : traçabilité physique avec information sur le producteur
- Séparation : traçabilité physique
- Bilan Massique : traçabilité administrative

Les producteurs ou groupes de producteurs certifiés selon le Code de Conduite UTZ peuvent opérer uniquement sous le niveau de traçabilité IP.

Le niveau de traçabilité de bilan massique est applicable uniquement au cacao et aux noisettes, et non aux autres produits certifiés UTZ. Le premier acheteur est le premier acteur dans la chaîne d'approvisionnement UTZ qui peut opérer au niveau de traçabilité MB.



Des combinaisons de niveaux de traçabilité dans la chaîne sont possibles (le lien physique ne peut que rester identique ou devenir moins élevé lorsque le produit est vendu à un acheteur suivant).

Selon l'évaluation des risques de l'Organisme de Certification, les sites devant être audités physiquement sont déterminés par l'Organisme de Certification. Les niveaux SG et IP impliquent un audit physique (siège, tous les sites de production), tandis que le niveau MB implique une vérification complète de la documentation (siège). Pour plus d'informations sur les sites inclus dans l'audit, reportez-vous au Chapitre 2 du Protocole de Certification.

2. Exigences de Chaîne de Traçabilité

Les exigences de la Chaîne de Traçabilité sont répertoriées sous la forme de « Points de Contrôle ». Pour être certifié, l'ACA doit se conformer à tous les points de contrôle applicables à son activité et à ses produits. Les exigences sont regroupées dans quatre chapitres : Gestion, Traçabilité, Séparation et identification des produits, et Revendications de produit.

La colonne intitulée « Niveau de traçabilité (NT) » indique à quel(s) niveau(x) de traçabilité les points de contrôle s'appliquent. Par exemple, si MB est indiqué, le point de contrôle s'applique uniquement aux produits MB. Les ACA qui n'opèrent pas au niveau de traçabilité MB peuvent indiquer tous les points de contrôle MB comme étant non-applicables.

Si aucun niveau de traçabilité n'est indiqué, le point de contrôle s'applique aux produits de tous les niveaux de traçabilité.

Lorsque vous voyez un astérisque (*) dans le texte, ceci indique que des spécifications supplémentaires figurent dans l'annexe du produit.

PC#	Point de Contrôle	NT
Gestion		
Système de contrôle documenté général		
1	L'ACA a un système de gestion documenté clairement, qui tient compte de chaque exigence de la Chaîne de Traçabilité UTZ. Le système de contrôle documenté : a) spécifie le personnel responsable des différentes exigences de la Norme de Chaîne de Traçabilité. b) spécifie les procédures en place pour la mise en œuvre de la Norme de Chaîne de Traçabilité. Les procédures en place : - prennent en compte le ou les niveaux de traçabilité du programme; - spécifient comment les registres sont tenus. c) fournit les modèles, les formulaires, les registres et les documents nécessaires pour la conformité avec la norme. Si l'ACA utilise un système de suivi et de traçabilité informatisé comme un système ERP, celui-ci doit tenir compte de tous les éléments de traçabilité de la Norme de Chaîne de Traçabilité. Toute la documentation doit être lisible, datée et à jour.	
Auto-évaluation		
2	L'ACA réalise une auto-évaluation pour évaluer la conformité avec tous les points de contrôle applicables de tous les sites qui seront inclus dans son certificat. L'auto-évaluation est effectuée tous les ans en utilisant la Liste de Contrôle de Chaîne de Traçabilité UTZ.	
Sous-traitants		
3	L'ACA est responsable de la conformité du ou des sous-traitant(s) avec les points de contrôle de la Norme de Chaîne de Traçabilité UTZ, et a un système en place pour garantir la conformité. L'ACA doit : a) demander au ou aux sous-traitant(s), ou réaliser pour son ou leur compte (au moins une fois par an), une auto-évaluation de la conformité selon la Norme de Chaîne de Traçabilité UTZ ; <u>ou</u> b) vérifier que le ou les sous-traitant(s) détiennent un certificat de Chaîne de Traçabilité UTZ valide pour les procédés effectués au moment où le ou les sous-traitants fournissent un service à l'ACA.	
Traçabilité		
Tenue de registres		
4	Tous les registres demandés dans la Norme de Chaîne de Traçabilité doivent être conservés pendant deux ans au minimum.	

5	L'ACA conserve les registres et les factures de tous les achats et ventes de produit certifié UTZ et de produit non certifié UTZ. Les registres peuvent consister en des documents et des procédures écrites et/ou un système automatisé. Les registres de toutes les transactions dans le portail GIP sont disponibles (documents générés lorsqu'une transaction est enregistrée, ou aperçu de toutes les transactions enregistrées dans le GIP).	
6	Les calculs de taux de conversion utilisés au sein de chaque usine de transformation sont indiqués dans la documentation relative à la transformation du produit, et maintenus à jour.	
Identification des produits certifiés entrants et sortants		
7	L'ACA utilise un système pour s'assurer, vérifier et contrôler que le produit acheté comme certifié UTZ est effectivement certifié UTZ. Ce système inclut les éléments suivants : a) Vérification de la validité de la licence UTZ du fournisseur. Tous les fournisseurs doivent avoir une licence UTZ valide au moment où le produit est revendu comme étant certifié UTZ. b) Vérification des factures et/ou des documents provenant du fournisseur. La documentation doit inclure une référence à « UTZ » et au niveau de traçabilité correspondant pour identifier quels produits sont commercialisés comme des produits « UTZ ». c) Vérification que les produits entrants reçus sont d'un niveau de traçabilité égal ou « supérieur » au niveau pour lequel l'ACA est certifié. d) S'assurer qu'un identifiant de transaction est disponible pour tous les achats de produit certifié UTZ commercialisé dans le GIP. Cet identifiant est généré dans le GIP avec chaque transaction de produit certifié UTZ.	
8	La documentation relative à la vente de produit certifié UTZ inclut une référence à « UTZ » et au niveau de traçabilité correspondant. Pour les produits commercialisés dans le GIP, les factures de vente de produit certifié UTZ ont un identifiant de transaction GIP correspondant.	
9	Les ACA qui commercialisent un produit multi-certifié ont à disposition toute la documentation relative à l'achat et à la vente de produit commercialisé dans le cadre d'un autre système de certification. Lorsqu'un volume multi-certifié est vendu dans le cadre d'un système de certification non-UTZ, le volume est « retiré » du stock GIP de l'ACA, et ne peut pas être vendu en double.	
GIP (Remarque : les points 10-15 ne sont pas encore applicables aux ACA qui n'ont jamais eu de licence, les transactions et les activités de stock ne pouvant être effectuées qu'une fois la licence octroyée. Ces PC sont également applicables uniquement aux produits purs, les produits non-purs ou les produits semi-finis n'étant pas enregistrés dans le GIP.)		
10	L'ACA gère un stock commercial dans le GIP pour tous les produits certifiés UTZ et les niveaux de traçabilité requis pour pouvoir être commercialisés dans le GIP. L'ACA doit effectuer toutes les transactions et activités de stock applicables à son produit et ses activités*. Les transactions et activités de stock incluent : - déclaration de vente, - déclaration d'achat, - confirmation de l'acheteur, - tracer, - retirer, - convertir, - mélanger, - déclasser. Les revendications rétroactives sont également enregistrées dans le GIP.	

11	Les premiers acheteurs qui disposent de droits d'utilisateur mandaté pour le compte GIP d'un producteur ou d'un groupe de producteurs informent leur fournisseur de toutes les déclarations d'achat (y compris le volume) effectuées, et lui fournissent la confirmation de la transaction générée dans le GIP dans un délai de 2 semaines après la confirmation de la transaction.	
12	Les ACA qui fournissent des services d'entrepôt à des producteurs ou des groupes de producteurs gèrent un stock en entrepôt dans le GIP. Le stock en entrepôt est mis à jour au moins une fois tous les trois mois. Les ACA qui fournissent des services d'entrepôt à d'autres ACA enregistrent le volume stocké pour d'autres ACA dans la documentation en dehors du GIP. Le stock physique entreposé par l'ACA correspond au stock en entrepôt dans le GIP.	IP SG
13	Le stock en entrepôt de l'ACA est mis à jour au moins une fois tous les trois mois. Le but est que le volume disponible dans le stock commercial de l'ACA dans le GIP corresponde au stock physique de produit certifié dans ses locaux.	IP SG
14	Le stock en entrepôt de l'ACA est mis à jour au moins une fois tous les trois mois.	MB
15	Toutes les déclarations de vente ou d'achat et confirmations d'acheteur dans le GIP doivent représenter une ou plusieurs livraisons physiques. Les informations enregistrées dans la transaction GIP qui correspond au produit (volume, quantité, etc.) sont les mêmes que les informations reflétées dans la documentation qui accompagne la livraison physique.	
Prime UTZ (Remarque : les points 16 et 17 s'appliquent uniquement aux premiers acheteurs)		
16	Le producteur ou le groupe de producteurs et le premier acheteur conviennent d'une procédure de paiement (couvrant le montant et le calendrier) de la prime UTZ sur tous les produits revendus (ou revendus rétroactivement) comme étant certifiés UTZ. La prime UTZ est nette de toutes déductions pour le remboursement de marchandises et de services préfinancés. Une preuve de paiement et de confirmation de la part du producteur ou du groupe de producteurs de la réception de la prime UTZ est disponible.	
17	La prime UTZ est indiquée dans la déclaration de vente ou d'achat dans le GIP.	
Rapport d'ensemble annuel des volumes et du compte de crédit		
18	L'ACA fournit un rapport d'ensemble du volume annuel total acheté et vendu de produit certifié UTZ. Le rapport d'ensemble inclut : - stock restant de l'année précédente ; - produits entrants reçus ; - produits entrants toujours en stock ; - produits sortants toujours en stock ; - produits sortants vendus . Si tous les produits commercialisés par l'ACA sont achetés et vendus dans le GIP (l'ACA commercialise uniquement des produits purs), le rapport d'ensemble peut être extrait du GIP. Le volume vendu n'excède pas le volume acheté.	IP SG
19	L'ACA fournit un rapport d'ensemble du volume annuel total acheté et vendu de produit certifié UTZ. Le rapport d'ensemble inclut : - stock restant de l'année précédente ; - produits entrants reçus ; - produits sortants vendus. Si tous les produits commercialisés par l'ACA sont achetés et vendus dans le GIP (l'ACA commercialise uniquement des produits purs), le rapport d'ensemble peut être extrait du GIP. Si l'ACA achète et/ou vend un produit non-pur certifié UTZ, le rapport d'ensemble annuel est consigné dans un compte de crédit. Le compte de crédit doit fournir toutes les informations suffisantes pour calculer et vérifier le solde créditeur UTZ (produit certifié UTZ acheté moins	MB

	produit certifié UTZ vendu) de produits certifiés UTZ utilisés pour la transformation, en prenant en compte les règles relatives à l'échange de crédits* MB. L'ACA utilise un système opérationnel pour contrôler et mettre à jour le solde créditeur. Le compte de crédit doit inclure les éléments suivants : - solde restant de l'année précédente ; - volume de produit certifié UTZ acheté ; - contenu de produit pur (% et/ou kg ou tonne métrique) dans le produit certifié UTZ acheté ; - quantité de produit certifié UTZ vendu ; - contenu de produit pur dans le produit certifié UTZ vendu (% et/ou kg ou tonne métrique) ; - « recette » (volume de produit certifié UTZ utilisé par unité de produit certifié UTZ vendu). Pour faciliter la vérification, le compte de crédit peut également inclure les éléments suivants : - dates d'achat/de livraison, dates de vente ; - références d'expédition (numéro de commande, numéro de facture, etc.); - identifiants de transaction GIP correspondant à chaque achat de produit pur certifié UTZ ; - numéro de traçabilité unique GIP correspondant au produit tracé ; - taux de conversion. Les ACA n'ont pas besoin de compte de crédit s'ils achètent uniquement des produits certifiés UTZ pour la totalité de leur production, et sont en mesure d'en fournir la preuve. Les règles et les restrictions MB concernant le mélange, la couverture du volume à 100 % et l'échange de crédits sont respectées.*	
20	Si des volumes de produit certifié UTZ ont été sur-déclarés (l'ACA a vendu plus de produit certifié UTZ qu'il n'en a acheté), il existe une preuve (un bon de commande) avec une date de livraison de produit certifié UTZ prévue dans les deux mois, qui compense entièrement le solde négatif.	MB
Séparation et identification des produits		
21	L'ACA utilise un système qui garantit que le produit certifié UTZ n'est pas mélangé avec un produit non certifié UTZ (y compris lors du transport et du stockage), sauf si spécifié autrement dans les annexes des produits.*	IP SG
22	L'ACA permet l'identification visible du produit certifié UTZ. Ceci peut être effectué (avec ou sans le logo UTZ) en apposant des mentions sur les inscriptions, ou avec des plaques/étiquettes sur les sacs/palettes.	IP SG
Revendications de produit		
Revendications UTZ (Remarque : les points 23 à 25 s'appliquent uniquement aux fabricants de produits finis de consommation)		
23	L'ACA maintient une liste à jour de tous les produits finis de consommation vendus avec le logo UTZ, qui peut être indiquée par nom, unité de gestion des stocks ou regroupement de produits et d'unités de gestion des stocks.	
24	L'ACA utilise un système qui garantit que chaque lot de produit fini de consommation qui sera vendu avec une revendication de produit UTZ est conforme à la version la plus récente de la Politique d'Etiquetage et de Marque UTZ.	
25	Avant l'impression, l'ACA détient une approbation d'étiquetage valide pour tous les produits finis de consommation vendus avec le logo UTZ.	

Chaîne de Traçabilité Annexe Cacao

Version 1.2 Janvier 2018

1. Présentation de l'Annexe Cacao de la Chaîne de Traçabilité

L'Annexe Cacao est utilisée avec la Norme de Chaîne de Traçabilité par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de cacao qui commercialisent et/ou transforment des produits de cacao certifiés UTZ. L'annexe sur le cacao n'inclut pas d'exigences sous la forme de points de contrôle, mais stipule des règles et des limites qui doivent être respectées pour l'échange et/ou le traitement des produits de cacao certifiés UTZ.

2. Contacter UTZ

Les entreprises ayant des questions ou des commentaires sur la certification de Chaîne de Traçabilité peuvent envoyer leurs demandes de renseignements à :

membersupport@utz.org

Les OC ayant des questions, des commentaires ou des communications relatifs aux membres (suspension, annulation du certificat et/ou de la licence par ex.) peuvent envoyer leurs demandes de renseignements à :

cocoacertification@utz.org

Les membres et OC rencontrant des problèmes techniques ou ayant des questions concernant le GIP peuvent adresser leurs demandes de renseignements à :

techsupport@utz.org

3. Définitions

Chocolat en vrac	Chocolat, comme produit en gros, entrant dans la fabrication d'un produit commercial ou d'un produit fini de consommation. Souvent sous la forme de pastilles/pépites. Ce produit n'est pas commercialisé dans le GIP.
Ingrédients de chocolat	Ingrédients utilisés pour la production de chocolat en vrac. Inclut la liqueur, le beurre et la poudre de cacao, et les ingrédients autres que du cacao utilisés pour produire du chocolat en vrac.
Crédit de cacao	Un crédit de cacao correspond à un volume de produit de cacao commercialisé au niveau de traçabilité de bilan massique. Les crédits sont généralement calculés en termes de teneur de cacao pur (équivalent en liqueur, beurre ou poudre de cacao) ou en termes d'équivalent de fèves de cacao.
Tourteau de cacao	Synonyme de poudre de cacao. Le tourteau de cacao est broyé pour obtenir un poids égal de poudre de cacao.
Pâte de cacao	Synonyme de liqueur de cacao.
Nibs de cacao	La fève de cacao (torréfiée ou non torréfiée) séparée de la cosse et broyée en petits morceaux.
Produit semi-fini de cacao	Produit contenant des ingrédients de cacao, mais qui n'est pas un produit fini de consommation
Composé en vrac	Produit de confiserie fabriqué à partir d'une combinaison de cacao, de matière grasse végétale et d'édulcorants. Ce produit n'est pas commercialisé dans le GIP.
Ingrédients composés	Tous les ingrédients (cacao, matière grasse végétale, édulcorants) utilisés pour produire un composé en vrac
Produit de cacao non pur	Produit contenant du cacao et un ou plusieurs ingrédients ou produits autres que du cacao. Les produits de cacao non-purs ne sont pas commercialisés dans le GIP, mais la traçabilité de ces produits est assurée en gérant un compte de crédit.

Produit de cacao pur	Produit de cacao qui ne contient aucun ingrédient ou produit autre que du cacao. Les produits de cacao purs sont commercialisés dans le GIP. Les produits de cacao pur incluent les fèves de cacao, les nibs de cacao, la liqueur de cacao, le beurre de cacao et la poudre de cacao.
-----------------------------	---

4. Activités de manipulation physique

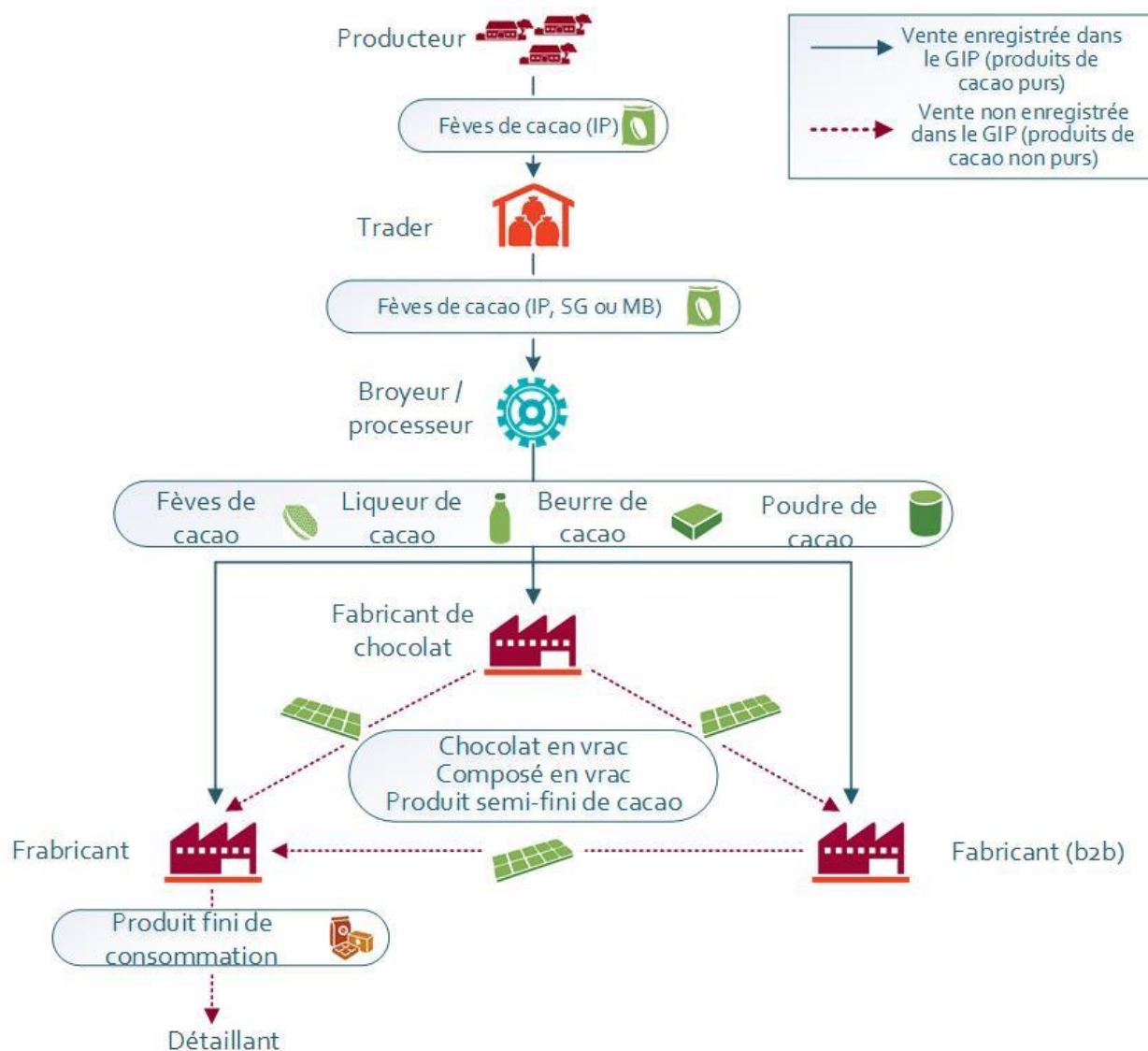
Les activités de manipulation physique du cacao comprennent :

- nettoyage, tri, séchage ou mélange,
- ensachage, ré-emballage ou groupage,
- fonte, raffinage ou désodorisation,
- transformation (criblage, broyage ou pressage),
- fabrication de chocolat,
- fabrication de composé,
- fabrication d'extrait de cacao,
- fabrication de produit fini de consommation,

de cacao certifié UTZ ou de produits de cacao certifiés UTZ. Seules les activités effectuées sur des produits non-ensachés, non-emballés ou non-scellés sont considérées comme des activités de manipulation physique. Par exemple, les entrepôts qui n'effectuent pas de ré-ensachage et qui gèrent uniquement des produits ensachés, scellés ou emballés ne sont pas considérés comme des acteurs qui effectuent des activités de manipulation physique.

5. Chaîne d'approvisionnement

Le diagramme suivant représente une version simplifiée de la chaîne d'approvisionnement de cacao UTZ, incluant les principaux acteurs et produits commercialisés dans le GIP et en dehors du GIP pour la chaîne d'approvisionnement de cacao.

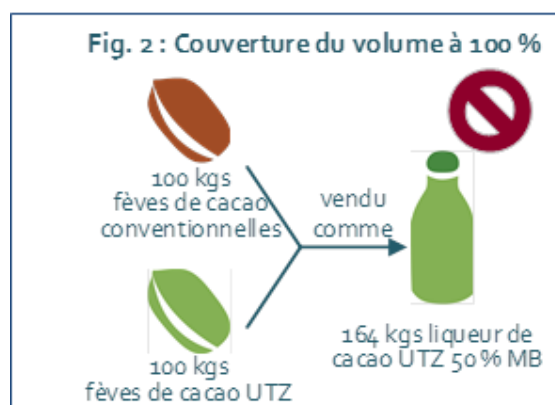
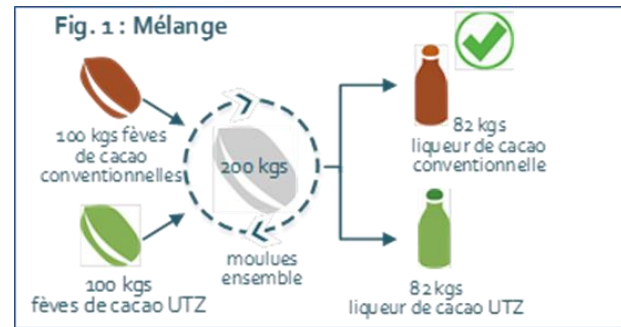


6. Bilan Massique

Le chapitre suivant décrit le bilan massique (MB) plus en détails, y compris les règles et les restrictions qui s'appliquent aux produits de cacao de bilan massique.

Mélange

À n'importe quel stade de la chaîne d'approvisionnement où la Norme de Chaîne de Traçabilité est appliquée, le cacao UTZ peut être mélangé avec du cacao conventionnel, à condition que le volume de cacao UTZ dans les produits sortants vendus avec une revendication MB UTZ n'excède pas le volume de cacao UTZ acheté (en prenant en compte les taux de conversion) (Figure 1).

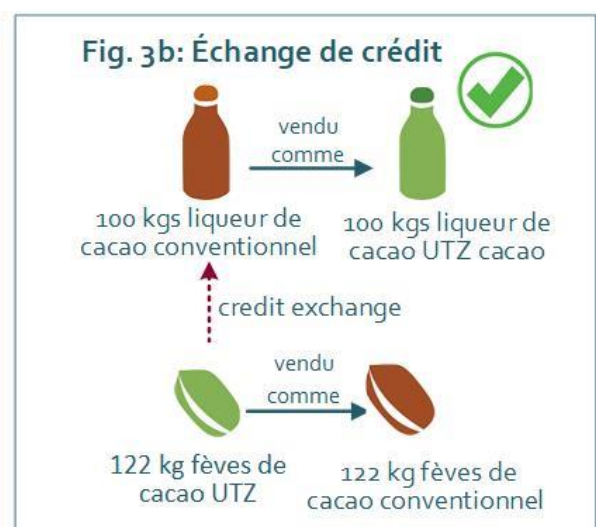
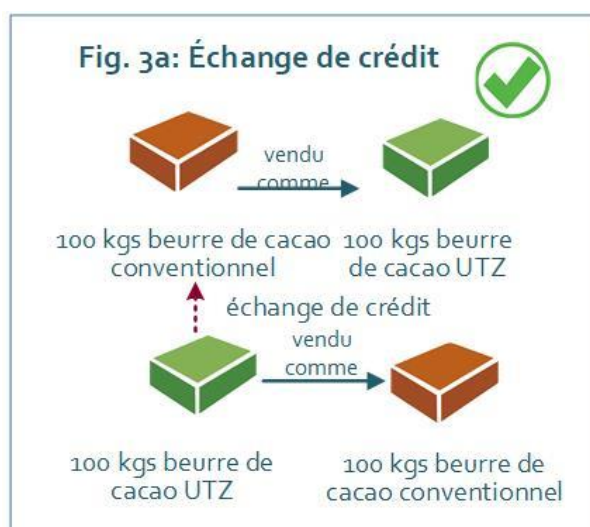


Couverture du volume à 100 %

Il n'y a pas de pourcentage minimum de contenu de cacao UTZ produit par des producteurs certifiés UTZ devant être contenu dans un produit de cacao MB UTZ. Cependant, pour tous les produits vendus au niveau MB UTZ, 100 % du contenu de cacao nécessaire pour ces produits doit être couvert avec les achats de cacao certifié UTZ. Cent pour cent (100 %) du volume de cacao dans un produit vendu au niveau MB UTZ doit être déduit du compte de crédit de l'acteur de la chaîne d'approvisionnement ou vendu/tracé depuis le stock GIP de celui-ci. Un produit doit être vendu au minimum en tant que produit MB UTZ à 100 % (Figure 2).

Échange de crédits

L'échange de crédits n'est possible que pour le même produit ou dans le sens direct de la transformation physique, ce qui signifie que des crédits UTZ peuvent être échangés entre un produit de cacao UTZ acheté et les mêmes produits de cacao conventionnel achetés (de beurre de cacao UTZ à beurre de cacao conventionnel ou de liqueur de cacao UTZ à liqueur de cacao conventionnel par ex.) (Figure 3a et 3b)



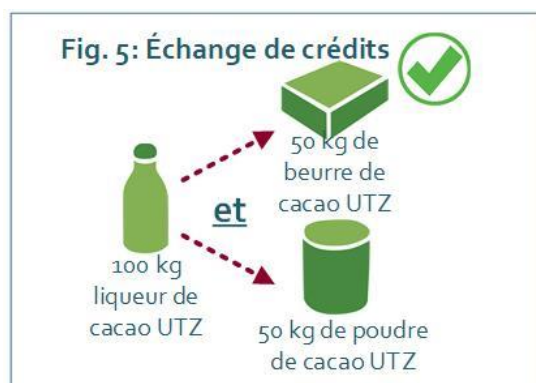
Les échanges de crédits en sens inverse (de liqueur de cacao à fèves de cacao, de beurre de cacao à liqueur de cacao, de chocolat à beurre, etc.) ne sont **pas autorisés**. Cela implique également que l'échange de crédits entre beurre de cacao et poudre de cacao (et vice versa) n'est **pas autorisé**. L'échange de crédits entre produits de cacao non pur UTZ (chocolat) et produits de cacao purs conventionnels n'est **pas non plus autorisé**, car il s'agit d'une conversion en sens inverse MB (figure 4). La figure 4 montre également que l'échange de crédits entre un produit UTZ (non) pur et un produit conventionnel non pur **est autorisé**, à condition que le produit non pur soit acheté en tant que tel et non produit en interne.



Le compte de crédit doit indiquer le solde de crédit de chaque produit pur et de chaque produit non-pur pour satisfaire aux exigences. En outre, les produits UTZ mélangés avec des ingrédients autres que le cacao, ou emballés dans un produit de consommation finale, doivent être tracés dans le système de traçabilité UTZ, et ce au stade du produit de cacao physiquement utilisé pour fabriquer ce produit.

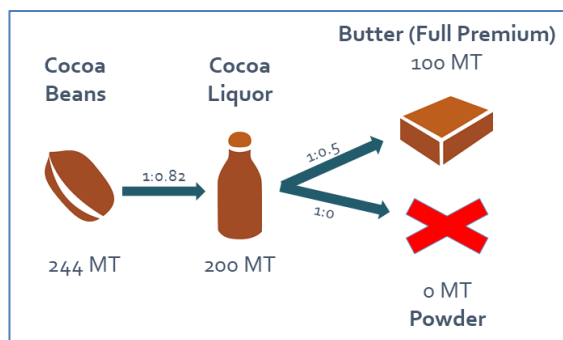
Taux de conversion pour la transformation de la liqueur de cacao

Depuis le 1er janvier 2018, le taux de conversion de la liqueur de cacao en dérivés de cacao (cacao en poudre et beurre de cacao) est de 1:0,5:0,5, et remplace complètement la conversion 1:1, ce qui signifie que 100 kg de liqueur de cacao seront transformés en 50 kg de beurre de cacao et 50 kg de poudre de cacao.



Beurre et poudre de cacao Full Premium

Ces produits diffèrent des produits à base de beurre de cacao et de poudre de cacao existants en raison du taux de conversion appliqué. Au lieu d'utiliser le taux de conversion 1:0,5:0,5, les produits Full Premium sont obtenus en utilisant un ratio 1:0,5, par exemple 100 MT de liqueur de cacao = 50 MT de beurre de cacao Full Premium ou 50 MT de poudre de cacao Full Premium. Les 50 MT restants du produit sortant (beurre ou poudre, selon la conversion choisie) sont retirés du système de traçabilité. De cette façon, aucune revendication ne peut être faite sur le produit retiré (le volume physique du sous-produit retiré est vendu comme conventionnel).



L'échange de crédits entre les fèves de cacao et la liqueur de cacao sera toujours 1:1.

7. Taux de conversion

Le tableau suivant présente les taux de conversion définis dans le GIP pour les principales activités de transformation de la chaîne d'approvisionnement de cacao UTZ :

Procédé	Niveau de traçabilité	Produit entrant	Produit sortant	Type de taux de conversion	Taux de conversion*
Broyage	IP, SG, MB	Fèves de cacao,	Nibs de cacao ou liqueur	Fixe	0,82
Broyage	IP, SG, MB	Nibs de cacao	Liqueur de cacao	Fixe	1.1
Pressage	IP, SG	Liqueur de cacao	Poudre de cacao	Plage	1:0,51-0,55
Pressage	IP, SG	Liqueur de cacao	Beurre de cacao	Plage	1:0,44-0,49
Pressage	MB	Liqueur de cacao	Poudre de cacao et beurre de cacao	Fixe	1:0,5:0,5
Pressage	MB	Liqueur de cacao	Beurre de cacao Full Premium	Fixe	1:0,5
Pressage	MB	Liqueur de cacao	Poudre de cacao Full Premium	Fixe	1:0,5

* Les taux de conversion sont basés sur des normes et des moyennes acceptées par l'industrie.

8. Pourcentage minimum requis

Le tableau suivant présente les pourcentages minimums de produit de cacao UTZ requis pour revendiquer un produit comme UTZ.

Produit	Niveau de traçabilité	Min. % de teneur en cacao UTZ
Fèves & nibs de cacao	IP, SG	100%
	MB	100% (couverture du volume)
Liqueur de cacao, beurre de cacao, poudre de cacao	IP, SG	90%
	MB	100% (couverture du volume)
Teneur en cacao du produit de cacao non pur	IP, SG	90%
	MB	100% (couverture du volume)

9. Transactions et activités de stock dans le GIP

Les transactions et activités de stock suivantes sont celles qu'un ACA doit enregistrer sur les volumes de produits de cacao purs (fèves de cacao, nibs de cacao, liqueur de cacao, beurre de cacao ou poudre de cacao), en fonction des activités qu'il effectue avec du cacao certifié UTZ. Vous trouverez d'autres explications et exemples sur l'utilisation du GIP dans le Guide de démarrage rapide et le Guide de démarrage rapide Annexe cacao, situés dans la zone de téléchargements³ du GIP.

Les transactions et les activités de stock ne peuvent être réalisées que sur des produits de cacao pur, car les produits de cacao non pur ne sont pas enregistrés dans le GIP.

Ventes / Déclaration de vente

Lorsqu'un producteur/groupe de producteurs ou ACA vend un produit de cacao pur à un autre ACA, il fait une *déclaration de vente*.

Déclaration d'achat

Lorsqu'un premier acheteur achète des produits de cacao purs auprès d'un producteur/groupe de producteurs, et qu'il a reçu l'autorisation d'enregistrer les transactions dans le GIP pour le compte du producteur/du groupe de producteurs, le premier acheteur fait une *déclaration d'achat*. Un formulaire d'autorisation d'utilisateur mandaté signé par les deux parties est obligatoire pour effectuer cette transaction.

Déclasser

Lorsqu'un acteur de la chaîne d'approvisionnement abaisse le niveau de traçabilité (de IP à SG ou de SG à MB) d'un volume de produit de cacao pur dans son stock, il effectue la transaction *déclasser*.

Convertir

IP/SG

Lorsque des fèves de cacao sont transformées en liqueur de cacao, ou lorsque de la liqueur de cacao est transformée en beurre et poudre de cacao, l'ACA effectue l'activité de stock *convertir*.

MB

Lorsque des crédits sont échangés entre des fèves, nibs, liqueur, beurre ou poudre de cacao au niveau bilan massique, l'ACA effectue l'activité de stock *convertir*.

Retirer

IP/SG

L'ACA effectue l'activité de stock *retirer* lorsque le produit de cacao pur est

- endommagé (à cause de la moisissure, des parasites, du feu, etc.) - et ne peut donc pas être utilisé -,
- vendu comme conventionnel ou
- acheté comme multi-certifié et vendu sous un système de certification autre que UTZ.

Remarque : le produit de cacao pur peut également être dégradé en MB, auquel cas le retrait n'est pas nécessaire.

MB

Si un produit de cacao pur est acheté comme produit multi-certifié, et vendu dans le cadre d'un programme de certification autre que UTZ, l'ACA effectue l'activité de stock *Retirer*.

³ <https://www.goodinsideportal.org/web/utz/document-upload>

Tracer

Le traçage marque la fin du système de traçabilité en ligne pour les produits de cacao. Cette action est réalisée lorsque des produits de cacao pur sont mélangés avec des ingrédients non purs ou utilisés dans des produits finis de consommation. Le traçage est essentiel pour une gestion correcte des volumes et pour garantir l'exactitude du système de traçabilité.

IP/SG/MB

- Lorsqu'un produit de cacao pur est vendu comme produit fini de consommation et revendiqué comme certifié UTZ, l'ACA effectue l'activité de stock *tracer*.
- Lorsqu'un produit de cacao pur est mélangé avec des ingrédients autres que du cacao et revendiqué comme certifié UTZ, l'ACA effectue l'activité de stock *tracer*.

Note : Les entreprises qui opèrent sous une exemption de non revendication ne sont pas autorisées à accumuler des crédits et à effectuer l'activité de stock *tracer* pour tout volume acheté comme UTZ et utilisé pour la production.